

Colloque sur les grands défis des finances publiques au 21^{ème} siècle
3^{ème} table ronde : Pour des politiques financières publiques
stratégiques

Exposé introductif de
Monsieur Mohammed Tawfik MOULINE,
Directeur Général de l'Institut Royal des Etudes Stratégiques

* * * * *

Excellence, Mesdames et Messieurs,

C'est un grand plaisir pour moi de présider la 3^{ème} table-ronde du 14^{ème} Colloque international des finances publiques, dédié à la réflexion sur les grands défis des finances publiques au 21^{ème} siècle.

Cette dernière session, qui connaîtra l'intervention de Hauts responsables du secteur public, des académiciens, ainsi que des experts nationaux et internationaux, s'attellera à la discussion des enjeux inhérents aux finances publiques, dans la finalité de faire éclore des idées innovantes à même de permettre aux décideurs politiques de concevoir une nouvelle génération de politiques financières publiques davantage stratégiques.

Cette table-ronde mettra l'accent sur quatre principaux défis que les pays devraient relever pour assurer l'efficacité et l'efficience des finances publiques. Il s'agit:

- d'entreprendre une programmation budgétaire pluriannuelle dans un contexte de fortes incertitudes,
- d'assurer la soutenabilité de la dette publique,
- de tirer profit, autant que possible, de l'accélération de la transition digitale au niveau tant de l'administration centrale et territoriale que des autres services publics,
- de mener une véritable évaluation des politiques financières publiques.

1^{ère} sous-séance : Les défis de la programmation budgétaire pluriannuelle

Pour cette première sous-séance, **la question qui se pose est comment entreprendre une programmation budgétaire pluriannuelle dans un contexte marqué par** les éléments suivants :

- Un degré exceptionnel de volatilité, d'incertitude, de complexité et d'ambiguïté (VUCA), qui empêche les organisations (gouvernements, institutions, entreprises publiques) de planifier ou, au moins, de disposer d'une certaine visibilité pour fonder leur action ; d'où l'intérêt de développer la concertation entre les acteurs et de dépasser la vision de court terme des finances publiques en vigueur aujourd'hui.

Le niveau d'incertitude sans précédent, qui a caractérisé l'année 2020 et qui marquera vraisemblablement les prochaines années, exige une grande prudence mais aussi une souplesse et une flexibilité en matière de programmation budgétaire.

- L'accélération des mutations mondiales, déjà à l'œuvre, exacerbées par la crise sanitaire et qui pourraient aboutir à l'éclosion d'un monde post-covid différent auquel les finances publiques devront s'adapter. Il s'agit d'un nouveau visage de la mondialisation post-Covid (moins égalitaire, plus inclusive et plus respectueuse de la nature), de l'accélération de la digitalisation, d'une transition écologique plus systémique et d'une transformation des mentalités, sous l'effet d'un certain nombre de changements qui faute d'être entendus ou maîtrisés pourraient conduire à des troubles sociaux.
- Une demande croissante pour des changements en profondeur, pour plus de justice sociale, mieux vivre, vivre en sécurité et en harmonie avec la nature.
- Le besoin de relancer l'économie après la croissance négative de 2020, tout en assurant la soutenabilité de la dette publique, laquelle s'est aggravée davantage avec la crise sanitaire.
- La prise de conscience autour de l'urgence des actions en faveur du climat, notamment, la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Afin d'approfondir la réflexion autour de cette question de la programmation budgétaire pluriannuelle, qui devient un choix irréversible, je cède la parole à Monsieur Fouzi LEKJAA, Ministère délégué auprès du Ministre de l'économie et des finances et ensuite au Professeur Marie Christine ESCLASSAN, Secrétaire Général de Fondafip.

2^{ème} sous-séance : Les enjeux de la dette publique

Le second axe de cette table-ronde a pour objet d'apporter des éclairages et des éléments de réponse à la question de la dette publique. En particulier, **comment assurer, malgré le contexte de crise, la soutenabilité de la dette publique, qui est perçue de plus en plus comme un enjeu de souveraineté nationale ?**

Cette problématique soulève un certain nombre d'interrogations :

- La soutenabilité de la dette publique constitue-t-elle une finalité en soi pour l'action publique, ou bien un moyen indispensable pour en assurer la continuité ?
- Quel arbitrage faut-il opérer entre relance économique et soutenabilité de la dette publique ? Les finances publiques resteront-elles durablement marquées par un déficit élevé et un niveau de dette en forte augmentation eu égard aux plans importants de relance économique, engagés en vue d'une sortie plus rapide de la crise systémique consécutive à la pandémie de la Covid-19 ?

- Comment, sans renchérir davantage la dette publique, réorienter les dépenses publiques vers les secteurs de la vie (éducation, santé, emploi, ...), qui sont des domaines d'avenir, tout en répondant aux nombreuses aspirations sociales liées, notamment, à la réduction des inégalités, au respect de la dignité et de la liberté et à la garantie d'une protection sociale à chaque citoyen ?
- L'accumulation de la dette publique peut-elle retarder le chantier de la transition écologique ? Quelle refonte opérer du système financier mondial et des systèmes financiers nationaux pour financer cette transition écologique ?
- Quel cadre fiscal incitatif mettre en place pour promouvoir l'économie sociale dont le développement peut avoir des retombées bénéfiques sur les recettes publiques et partant sur la réduction de la dette du Trésor public ?

J'invite, pour débattre ces questions, Madame Fouzia ZAABOUL, Directeur du Trésor et des finances extérieures et Monsieur Gilles CARREZ, Député et membre de la Commission des finances de l'Assemblée nationale française.

3^{ème} sous-séance : Les finances publiques et la transition numérique

Le troisième axe met l'accent sur les retombées de la transformation numérique sur les finances publiques.

Cette transformation numérique progresse à grands pas pour constituer l'une des tendances lourdes, conduisant à des changements profonds sur le plan politique, économique, social et sécuritaire. Elle a connu, durant l'année 2020, une accélération sensible, résultant de l'automatisation et de la dématérialisation de diverses activités humaines, dans un contexte de crise sanitaire.

A ce sujet, il faudrait apporter une réponse aux questions suivantes :

- Comment tirer pleinement profit de cette transformation digitale, qui façonnera le monde post-Covid, pour améliorer la productivité et l'efficacité des services publics ?¹
- Quelle refonte faut-il envisager de la réglementation fiscale en vue de prendre en considération la disruption digitale ? Comment jeter les bases d'une fiscalité du numérique ?

¹ Les outils numériques contribuent à simplifier les procédures administratives, à favoriser le télétravail, à accroître la performance des services publics, à alléger et à sécuriser les démarches des usagers, à renforcer la lutte contre la fraude, la corruption et l'évasion fiscale et à restaurer, par ricochet, la confiance institutionnelle.

- Comment préparer l'administration fiscale à capter la création de valeur générée par les activités liées à l'économie digitale, telles que la plateformes, les effets de réseaux et l'exploitation des données, ... ? Quid de la formation des compétences humaines dans le domaine digital ?
- Dans l'optique toujours d'accroître les recettes fiscales, quel rôle la transformation numérique peut-elle jouer en matière d'intégration du secteur informel ?

Le débat autour de ces questions d'importance stratégique sera animé par Monsieur Mahat CHRAIBI, Expert-Comptable, Associé à PriceWater House Coopers Maroc, Monsieur Aziz BOUAZZAOU, Directeur des ressources et du système d'information à la TGR, Monsieur Guillaume ROBERT, Chef du service "Collectivités locales" à la Direction générale des finances publiques (France) et Monsieur Romain GRAU, Député et membre de la Commission des finances de l'Assemblée nationale française.

4^{ème} sous-séance : Evaluation des politiques publiques

Le dernier axe de la table-ronde traite de la question de l'évaluation des politiques financières publiques.

Il est clair que l'amélioration de la performance de l'action publique passe par le renforcement du suivi-évaluation, en assurant la corrélation entre la responsabilité et la réédition des comptes et en respectant les principes d'équité, de neutralité, de transparence et d'intégrité. Dans ce sens, les questionnements susceptibles d'être posés sont les suivants :

- Quels sont les risques et les limites de l'évaluation des politiques publiques au Maroc et en France ? Quels sont les défis à relever en termes de qualité des systèmes d'information et d'expertise des évaluateurs ?
- Comment assurer une véritable coordination entre les actions des différentes institutions chargées de l'évaluation des politiques publiques (Parlement, Gouvernement, Cour des comptes, ...) ?
- En plus de la réédition des comptes, comment prendre en compte, dans l'évaluation des politiques financières publiques, les exigences en matière de rendement de la dépense publique et d'impacts sur l'environnement ?

La réflexion sur cette problématique sera menée par Madame Zineb ADAOUI, Premier Président de la Cour des Comptes et Monsieur Nicholas BRUNNER, Conseiller-maître à la Cour des Comptes, Officier de liaison à l'Organisation internationale des institutions suprêmes de l'audit (INTOSAI) pour le groupe de travail sur l'évaluation des politiques publiques et des programmes.

Nous arrivons au terme de cette table-ronde, qui a été consacrée à l'analyse des différents enjeux inhérents aux finances publiques stratégiques.

Je voudrais, de prime abord, remercier tous les éminents intervenants ayant contribué à l'enrichissement des débats. Je tiens à les féliciter pour la richesse et la clarté de leurs exposés et pour la profondeur des réflexions qu'ils ont bien voulu partager avec nous.

Sans prétendre faire une synthèse globale des riches communications auxquelles nous avons assisté, je me contenterai, plutôt, de formuler quelques propositions complémentaires en matière de politiques financières publiques stratégiques :

- ❖ Accroître les capacités d'anticipation malgré le contexte de fortes incertitudes précédemment évoqué ; d'où la nécessité de développer la fonction de veille stratégique dans le domaine des finances publiques et de promouvoir une culture d'anticipation de risques et de gestion de crises.
- ❖ Instaurer une nouvelle gouvernance, plus encline à la concertation et à la coopération, dont les deux principes premiers sont d'une part la justice et l'éthique et d'autre part la flexibilité et l'adaptation et qui trouve ses fondements dans :
 - le renforcement de l'intelligence collective et le développement de la connaissance factuelle afin de mieux cerner les priorités et de mutualiser les ressources au profit d'une plus grande efficience,
 - l'agilité de l'administration et des autres organes publics, en favorisant l'expérimentation, le pragmatisme, les méthodes efficaces de gestion des projets inspirées des règles du management privé, la subsidiarité participative, ...
 - l'abandon, dans la gestion de la dépense publique, de l'approche en silo au profit d'une approche nexus pour traiter les différents enjeux de manière synergique.
- ❖ Réussir la transition vers un Etat du "Care" (plus que l'Etat social), une forme plus mature de l'Etat-Providence, qui se distingue de celui-ci par son engagement moral et son mode d'action. Il ne se substitue pas à l'individu mais l'accompagne, ne l'assiste pas mais lui facilite la tâche, ne l'asservit pas mais le sert. C'est un Etat puissant mais juste, rigoureux et transparent.

L'administration publique devrait se préparer à l'avènement de l'Etat du "*Care*", lequel suppose que soit :

- opéré un changement radical des mentalités moyennant une réforme de l'éducation, permettant de former des citoyens responsables, ayant le sens civique,
- érigé un système de santé en mesure de faire face à toute nouvelle crise qu'elle soit épidémiologique ou issue d'une catastrophe naturelle,
- entrepris un processus de préparation des populations, en particulier les plus jeunes, aux nouvelles formes économiques (économie de plateforme, économie de services de proximité, en plus de l'économie sociale qui mérite d'être développée) en vue d'instaurer les conditions d'une économie plus humaine.